

Union Wallonne des Entreprises

Rapport d'activités

Année 2010



Janvier 2011

Sommaire

Le travail de fond

Les thèmes abordés dans ce Rapport d'Activités font l'objet de Groupes de Travail ouverts à tous les membres de l'UWE : n'hésitez pas à vous y impliquer !

Aménagement du Territoire et Environnement.....	04
Commerce extérieur.....	06
Economie.....	08
Emploi-Formation.....	10
Energie.....	12
Enseignement.....	14
Fiscalité.....	16
Simplification administrative.....	17
Mobilité, transport et logistique.....	18
Recherche & Développement.....	20

L'organisation interne de l'UWE

L'UWE au coeur des grands centres de décision.....	22
Les partenaires privilégiés de l'UWE.....	23
Le Conseil d'Administration.....	24
Le staff permanent.....	26
L'UWEL.....	27

Le présent Rapport d'Activités couvre la période s'étalant de janvier à décembre 2010. Les Rapports d'Activités précédents peuvent être obtenus sur simple demande au 010/47.19.40 ou consultés en ligne sur www.uwe.be/publications

Editorial

Le présent rapport d'activités ne cherche pas à donner une vue exhaustive de toutes les activités de l'UWE dans chacun des domaines de ses compétences. Il s'agit plutôt de présenter l'essentiel des ses activités, au travers des thématiques traitées et des éléments saillants de la période sous revue.

A l'arrière-plan, une crise économique sévère, aggravée encore par une crise politique, de celles dont la Belgique semble détenir le secret.

Aggravée parce que les mesures nécessaires à la stimulation ou au soutien de l'activité économique se font attendre, alors qu'il est urgent de remédier à nos handicaps, tel celui du coût du travail dans notre pays.

Dans le domaine de la réforme de l'Etat, l'activité de l'UWE, pour avoir été discrète, n'en a pas moins été soutenue. C'est ainsi que nous avons pris position maintes fois sur des sujets tels que la régionalisation de l'impôt des sociétés ou celle des politiques d'emploi.

La position de l'UWE sur ces questions, comme d'ailleurs de manière tout-à-fait générale en fait de réforme institutionnelle, n'a jamais varié : chaque compétence doit être exercée au niveau le plus adéquat. Il ne s'agit donc ni de se lancer inconsidérément dans la régionalisation ni de s'opposer par principe à des transferts de compétences vers les régions : le niveau le plus adéquat, c'est le niveau le plus efficace, compte tenu également des évolutions au sein de l'Union européenne.

Jean-Pierre DELWART, Président
Vincent REUTER, Administrateur Délégué



Charnière entre deux législatures, la période 2009-2010

a été notamment marquée par l'adoption de

la Déclaration de Politique régionale et

la mise en œuvre des premiers chantiers

du Gouvernement de l'Olivier.

Planification rime avec évaluation.

Pour une politique environnementale plus sélective

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Jacques De Brakeleer. Contact UWE : andre.lebrun@uwe.be

L'espace pour l'activité économique

Modifié à 17 reprises entre 2004 et 2009, le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPe) doit être évalué. L'évaluation annoncée par la Déclaration de Politique régionale a commencé : la méthodologie a été définie et le consortium chargé de l'évaluation a été choisi. L'UWE sera associée à l'évaluation. Selon nous, deux soucis doivent présider à cette évaluation : la sécurité juridique des plans et permis et la rapidité des délais de procédure. Il s'écoule, en effet, encore trop de temps entre la décision d'affecter de l'espace pour l'activité économique et le moment où cet espace est effectivement disponible pour les candidats investisseurs.

De l'espace pour l'activité économique, il en est également question dans la DPR et le Plan Marshall 2.Vert. Il faut mobiliser le territoire pour développer l'activité économique à grande échelle. Ici aussi, le nouveau Gouvernement avait prévu une évaluation. Il s'agissait d'évaluer la décision prise en juillet 2008 (PPII). L'UWE a participé au Comité d'évaluation des ZAE mis en place par les Ministres Marcourt et Henry. La décision du Gouvernement wallon est intervenue en deux temps : d'abord en juin, puis en octobre 2010. Au total, 1.712 hectares ont été retenus. Pour ces projets, les procédures planologiques vont pouvoir se poursuivre.

Vers une gestion des sols pollués

La réhabilitation des friches, la gestion des pollutions historiques, la prévention des pollutions : autant de piliers sur lesquels le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols s'appuie pour fonder les nouveaux principes de la gestion des sols pollués en Région wallonne.

Le décret, qui a abrogé celui du 1^{er} avril 2004, est entré en vigueur en juin 2009. Toute personne ayant connaissance d'une pollution doit en informer l'Administration immédiatement. Celui qui le souhaite peut entrer dans une démarche volontaire d'investigation sur son terrain en vue d'une éventuelle dépollution.

En bref

- **Evaluation du CWATUPe et du Plan des ZAE.**
- **Le décret Sols est entré en vigueur en juin 2009.**
- **Environnement : l'UWE demande une politique plus sélective.**

La démarche volontaire doit être encouragée. Pour cela, il faut que les guides méthodologiques à utiliser lors des investigations soient tous disponibles. En attendant, un décret-programme adopté en juillet 2010 a prévu une procédure dérogatoire temporaire permettant de déposer volontairement, moyennant une procédure spécifique, un plan d'assainissement.

Malgré les quelques modifications apportées par le décret-programme, le décret de décembre 2008 reste imparfait. Des modifications plus profondes doivent être prévues en attendant une entrée en vigueur complète du décret. Il convient d'y sensibiliser les entreprises. Tâche à laquelle l'UWE s'est attelée. Une séance d'information rassemblant quelque 300 entreprises a été organisée dès l'adoption du décret. La sensibilisation est aussi une des missions prioritaires de la Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE (voir ci-contre). Le site www.decretsols.be est en ligne depuis mai 2009.

Vers un nouveau Plan wallon des déchets

Adopté en 1998, le Plan wallon des déchets - Horizon 2010 est arrivé à échéance cette année. Un nouveau plan doit être élaboré pour les 10 prochaines années (Horizon 2020).

Depuis le début 2010, l'UWE et les secteurs participent aux consultations organisées par l'Office wallon des déchets et ses sous-traitants. Evaluation du plan wallon des déchets Horizon 2010 (volet «Déchets industriels»), rédaction de lignes directrices, proposition de flux prioritaires pour la préparation du volet «Déchets industriels» du futur plan, gestion des déchets industriels banals et définition des déchets assimilés aux déchets ménagers sont au menu de ces consultations.

Parallèlement à l'élaboration du Plan wallon des déchets, le Ministre de l'environnement travaille à la transposition de la directive 2008/98/CE relative aux déchets. Pour l'UWE, la transposition de cette directive doit être l'occasion de rendre pleinement effective la notion de sous-produits.

Définir des priorités

Organisées en août 2009, les rencontres de l'entreprise étaient consacrées à la Déclaration de politique régionale. Un des ateliers avait notamment pour thème l'environnement et l'aménagement du territoire. Les nombreuses mesures annoncées par la DPR dans le domaine de l'environnement – pollution atmosphérique, gestion des déchets, protection des eaux, gestion des sols pollués, thématique environnement-santé – ont été examinées. Une conclusion s'est imposée, celle de voir se développer une politique environnementale plus sélective dans laquelle on fixerait des priorités conciliant la charge induite pour les entreprises et les bénéfices attendus en termes de protection de l'environnement. ■

Dossiers clés en 2011

- **ZAE : équiper de nouvelles zones d'activités**
- **Plan wallon des déchets : des lignes directrices pour la période 2012-2020**
- **Environnement : fixer des priorités dans l'action politique.**

La Cellule des Conseillers en Environnement

Depuis 1994, la Cellule Environnement de l'UWE propose un programme évolutif pour la sensibilisation des entreprises à la gestion de l'environnement. Ce programme est axé sur une méthodologie qui privilégie le contact direct avec les entreprises. Elle s'est tout d'abord fondée sur les résultats acquis par les diagnostics environnementaux qui ont fait la notoriété de la Cellule, et puis sur l'intégration progressive de nouveaux projets novateurs. En 2006, des conseillers en énergie ont rejoint l'équipe initiale afin d'apporter leur expertise aux PME wallonnes désirant intégrer l'énergie dans leur gestion quotidienne.

La Cellule répond aux demandes des entreprises toujours avec le même moteur, contact direct et confidentialité. Les diagnostics environnementaux sont, depuis le début, les piliers de la démarche de sensibilisation. Sur base d'une visite de l'entreprise d'une à deux demi-journées(s), un rapport d'une trentaine de pages permet de situer l'entreprise quant à son permis d'environnement, sa gestion des déchets, de l'énergie, des emballages, du sol, des stockages, des consommations d'eau ou des rejets d'eaux usées, de l'air et du bruit. Des recommandations et des pistes d'actions lui sont proposées, de même qu'une information «vulgarisée» des réglementations la concernant.

La CCE a ainsi acquis au fil des années et grâce à son expérience de terrain une expertise certaine en matière d'environnement et d'énergie au service des entreprises. Elle a notamment créé des outils totalement adaptés à celles-ci, leur permettant d'effectuer un autodiagnostic de la gestion des déchets, de remplir un permis d'environnement, de comprendre le décret sols, de réaliser un suivi des consommations énergétiques... Tous ces outils pratiques sont disponibles et libres d'utilisation sur le site Internet que la Cellule des conseillers a développé : www.environnement-entreprise.be.

Le projet de gestion collective de l'environnement Life-SMIGIN mené pendant 3 ans en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (France) s'est clôturé avec succès en octobre 2009. Il a démontré tout l'intérêt de mutualiser les efforts des entreprises situées sur un même parc d'activité économique afin de réduire leurs impacts environnementaux. La méthodologie mise en place, et basée sur l'expérience de terrain, est accessible à tous sur le site www.econetwork.eu. Elle permet à tout acteur de se lancer dans un tel projet de gestion collective. Une centaine d'expériences européennes semblables y sont également répertoriées.

La Cellule contribue également à la sensibilisation des entreprises par le biais de formations sur des thématiques diverses comme le permis d'environnement, la gestion des déchets, l'utilisation rationnelle de l'énergie, le suivi des consommations... C'est dans ce cadre, qu'en septembre 2010, la CCE a organisé une matinée d'étude sur les obligations environnementales des entreprises wallonnes. Quelque 200 entreprises ont ainsi été sensibilisées aux obligations notamment liées au permis d'environnement.

Contact : Olivier Cappellin (Responsable)
010/47.19.43, olivier.cappellin@uwe.be

Afin de stimuler les activités internationales des entreprises, l'UWE a participé activement aux travaux du Conseil d'administration de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et à l'action des pôles de compétitivité, notamment dans leur dimension internationale.

Pour des entreprises à dimension internationale

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail.
Contact UWE : jean-jacques.westhof@uwe.be

L'année 2010 fut une année de redressement pour les exportations wallonnes. En effet, conséquence de la crise économique, les exportations wallonnes avaient reculé de 15% (18,2% pour l'UE). On a observé ensuite un léger redressement (précurseur) au 4e trimestre 2009 (croissance de 4,9%).

Les trois premiers trimestres de l'année 2010 confirment très nettement cette évolution puisque la croissance des exportations franchit les 20%.

Les 3 premiers clients de la Wallonie sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, qui représentent à eux seuls 51% des exportations de la Région. Au final, 67% des exportations sont à destination de la Zone Euro et ce chiffre monte à près de 80% si on considère le continent européen. Les principaux pays émergents, les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), prennent cependant une place croissante dans les exportations wallonnes, et représentent 3,4% du total.

Soutien confirmé dans le cadre du plan Marshall 2.vert

Afin de soutenir et stimuler l'internationalisation des entreprises, le Gouvernement a, à plusieurs reprises, majoré les moyens d'actions de la Sofinex. C'est ainsi que la Sofinex a porté le montant maximum d'encours de garantie PME de 20 à 50 millions d'euros et de 50 à 75% la quotité maximale d'intervention en couverture de crédits bancaires liés à l'exportation.

Par ailleurs, la Sofinex a renforcé le fond «pays émergents» doté de 5 millions d'euros qui autorise un soutien public de maximum 35% du montant d'un contrat à l'exportation.

Ces mesures devraient apporter aux PME un soutien financier complémentaire dans le contexte de sortie de la crise financière et économique.

L'UWE a participé activement aux travaux du Conseil d'Administration de l'AWEX, présidé par Dominique Godin, Administrateur de l'UWE.

Dans le cadre du plan Marshall notons l'action efficace, avec le soutien entier de l'AWEX des pôles de compétitivité dans leur volet international.

Dossiers clés en 2011

Contrat de gestion de l'Awex : deux rapports d'évaluation (interne/externe) du précédent contrat de gestion (2006-2010) sont en cours. Les évaluations devraient dégager des pistes de réflexion pour l'élaboration du prochain contrat de gestion portant sur 2010-2014. Un groupe de travail ad hoc de l'UWE composé de chefs d'entreprises exportatrices alimentera les travaux.

Ainsi à titre d'exemple, SKYWIN, le pôle de compétitivité aéronautique et spatial, secteur à 97% exportateur, a participé à de nombreuses missions thématiques et notamment au salon international de Farnborough.

L'activité de l'UWE se concrétise également par une action efficace de soutien et de défense des dossiers introduits par les entreprises wallonnes auprès des organismes fédéraux et régionaux de promotion du commerce extérieur ainsi qu'auprès des Autorités politiques tant régionale que fédérale.

Nous pouvons citer à titre d'exemples les licences d'exportations de matériels sensibles, le financement de grands programmes de développement dans le secteur aéronautique (NRC). Nous pouvons citer également une attention régulière aux dossiers d'assurance-crédit (Du croire) ou de financements internationaux (Finexpo). Ce soutien est rendu possible par la présence de l'UWE dans les conseils d'administration de l'Awex, de l'Agence pour le Commerce Extérieur (ACE) du Du croire, de Sofinex et de Finexpo. ■

La Cellule Marketing international

La Cellule Marketing International poursuit sa mission de dynamiser le commerce extérieur wallon en rassemblant des fournisseurs de biens et de services pour un même secteur d'activité (formant une «grappe d'entreprises») et en se basant sur l'aide technique d'une entreprise leader dans son domaine. Ses activités consistent à identifier des opportunités d'affaires à l'étranger pour y organiser des missions commerciales ciblées sur les besoins des clients potentiels. Comme suivi, la cellule accueille également des délégations étrangères en les encadrant pour des visites auprès des entreprises wallonnes de leur secteur.

Hormis les grappes traditionnelles orientées vers les secteurs cimenterie, environnement, équipements pour l'industrie alimentaire, ingrédients alimentaires, mines et carrières, pétrochimie, pharmacie, chimie, sidérurgie, sucrerie, verre, transport ferroviaire et transport d'électricité ; de nouvelles grappes ont été constituées : la grappe «consultance», la grappe «image, son, texte» et la grappe «aéroportuaire».

Les activités de cette année ont surtout concerné les grappes Ciment (Egypte), Ingrédients alimentaires (Suisse, France, Dubaï, USA, Allemagne), Transport ferroviaire (Belgique – visite d'une délégation égyptienne, Maroc), Environnement (Algérie), Mines et Carrières (Arabie Saoudite, Maroc) ; Consultance (Maroc).

En résumé la méthodologie de la Cellule permet aux entreprises de se présenter de façon complémentaire à des interlocuteurs de haut niveau, d'améliorer leurs produits et leurs méthodes de travail par cette expérience hors des frontières, d'établir des contacts qui seront à la base d'éventuelles collaborations transnationales.

Contacts : Etienne Collin, Marc Hoyos, François van den Bosch, Bénédicte Verhaeghe, Chantal Wallez 010/47.19.73, marketing@uwe.be

Sponsors : AWEX, BNP Paribas Fortis, Solvay.

Advisors : AGC, Carmeuse, Elia, GlaxoSmithKline, HeidelbergCement, Holcim, Italcementi, Lhoist, SNCB Holding, Total, Umicore.

Avec «Eurodyssée»... Les entreprises wallonnes à l'heure européenne !

EURODYSSÉE est un programme d'échanges de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) qui offre aux jeunes âgés de 18 à 30 ans et diplômés de l'enseignement professionnel, supérieur ou universitaire, la possibilité d'effectuer un stage de formation professionnelle de 3 à 7 mois dans une entreprise d'une région membre du programme. Cette expérience professionnelle est associée à un enrichissement linguistique et culturel.

En Wallonie, la Région wallonne a chargé l'UWE d'identifier les entreprises susceptibles d'accueillir un jeune européen et d'assurer le suivi de sa formation. D'octobre 2009 à septembre 2010, 75 stagiaires européens ont été formés au sein d'entreprises implantées en Wallonie, ce qui par réciprocité a permis au même nombre de jeunes Wallons de partir faire un stage dans une région partenaire.

En accueillant un candidat Eurodyssée, l'entreprise recourt aux compétences acquises d'un jeune diplômé européen, favorise des contacts privilégiés avec la région d'origine du candidat, échange des points de vue et des expériences professionnelles.

La réussite du programme est conditionnée par une participation active des entreprises wallonnes de tous secteurs d'activités.

Les stages sont non rémunérés mais le stagiaire reçoit de la région d'accueil une bourse couvrant ses frais de séjour.

Au niveau européen, l'UWE participe aux réunions décisionnelles du programme.

Contacts : Joëlle DEMEULEMEESTER et Laurence GUSTIN 04/221.42.74, uwe.eurodyssée@skynet.be, www.eurodyssée.eu

En matière de politique économique, l'année a été maigre : nombre des actions importantes prévues dans le Plan Marshall 2.vert n'ont pas été lancées, en dépit de l'insistance de l'UWE.

La politique des pôles de compétitivité est restée au centre de l'action du département des affaires économiques, ainsi que les publications économiques régulières et la sensibilisation des jeunes à la situation

économique de la Wallonie. La liquidation des paiements en retard des autorités publiques aux entreprises a aussi mobilisé beaucoup d'énergie.

Une politique économique à la recherche d'un second souffle

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Astrid Pieron. Contact UWE : didier.paquot@uwe.be

L'année 2010 a vu l'activité économique reprendre des couleurs. En revanche, la politique économique wallonne n'a pas témoigné d'un grand dynamisme durant 2010. L'UWE espérait notamment qu'un «Small Business Act» wallon serait lancé cette année, c'est-à-dire un plan ambitieux pour aider les PME à grandir, défi primordial pour l'économie wallonne. Ce plan devrait inclure une réforme de l'Agence de Stimulation Economique (ASE) pour adapter son offre de services à cet objectif de création et de croissance des PME. En dépit des démarches de l'UWE, le dossier n'a pas avancé. Les demandes formulées par l'UWE dans son mémorandum pour les élections de 2009 restent donc pleinement d'actualité. L'alliance emploi-environnement, qui devait à la fois soutenir la reprise et donner une couleur plus verte à l'habitat en Wallonie, en est toujours au stade de réflexion. Quant au capital-risque, la Caisse Wallonne d'Investissement n'a pas encore véritablement débuté ses activités, lesquelles ne seront pas orientées dans le sens souhaité par l'UWE, à savoir l'attraction de capital-risque privé par des fonds de fonds ou des fonds communs publics/privés. A noter aussi que le décret qui devait assurer la politique des pôles et une architecture plus claire pour la politique régionale de clustering, n'est toujours pas voté, malgré les pressions de l'UWE pour accélérer le processus.

L'UWE a donc consacré des ressources importantes à soutenir les actions de politique économique mises en chantier lors de la précédente législature, et principalement les pôles de compétitivité. Sur le terrain, l'UWE assure et anime la coordination entre les 5 pôles (échanges de bonnes pratiques, positions communes) et s'implique dans un dialogue soutenu avec l'administration et les cabinets ministériels afin, notamment, de préparer les appels à projets, d'assurer leur suivi, mais aussi d'améliorer et d'accélérer les procédures administratives.

En bref

- Soutien aux pôles de compétitivité existants et à la création du 6^e pôle.
- Retards de paiement des primes aux entreprises
- Etudes 2010 «Les exportations en Wallonie».

L'UWE a aussi activement œuvré pour la mise en place du 6^e pôle, avec le triple objectif d'éviter des candidatures disparates et concurrentes, de réunir les acteurs qui assureront la réussite de ce nouveau pôle, et enfin d'éviter que ce 6^e pôle ne vienne empiéter sur le champs d'action des 5 premiers. Ces objectifs atteints, l'UWE a cédé le relais aux acteurs eux-mêmes qui ont déposé un projet de pôle à la fin décembre 2010.

Le professeur Surlemont, via notamment une publication de la fondation FREE, a lancé le débat sur la croissance trop lente des spin-offs francophones. Le Cabinet du Ministre de l'Economie a lancé une étude parallèle sur le même sujet. L'UWE a joué un rôle actif dans le comité d'accompagnement de cette étude et s'apprête à reprendre à son compte et à affiner les recommandations de ces études.

Les retards de paiement, notamment des primes à l'investissement, ont été un grave sujet de préoccupation pour les entreprises. L'UWE est intervenue avec insistance pour que des solutions à court terme soient trouvées mais aussi pour que des mesures structurelles soient prises.

Les publications économiques du département, restent des moments importants de l'année. Les deux éditions du «point conjoncturel», en raison de sa présentation claire, synthétique et didactique, recueillent un succès grandissant auprès d'un large public (entreprises mais aussi autorités et organismes publics...). L'édition 2010 des «Etudes sur l'entreprise» a porté sur la structure et l'évolution des exportations wallonnes. Grâce à la construction d'indices inédits en Wallonie, l'UWE a pu tirer des conclusions intéressantes pour la politique de soutien aux exportations.

La troisième édition de «L'entreprise, je veux savoir», qui rassemble dans une petite brochure aisément manipulable les réponses aux 12 questions essentielles que l'on peut se poser sur les entreprises, a, elle aussi, connu un vif succès puisque 7.000 exemplaires ont été distribués. Environ 120 professeurs en économie du secondaire se sont appuyés sur cette brochure pour illustrer leurs cours.

Dans la même optique, le département donne de nombreux exposés dans les universités, écoles secondaires, cycles de formation, pour sensibiliser le plus de jeunes gens possible à la situation économique de la Wallonie. ■

Dossiers clés en 2011

- Réforme des lois d'expansion économique (aides à l'investissement)
- Un «Small Business Act» wallon
- Politique industrielle en Wallonie : tables rondes sur la simplification administrative, études, recommandations, décret «clustering et pôles», mise en œuvre du 6^e pôle.

Dossiers clés de l'année 2009 : où en est-on ?

- Chapitre économique du plan Marshall 2.vert : peu d'avancée sur l'année. Toujours pas de «Small Business Act» ou de réforme de l'ASE...
- Actions pour attirer le capital-risque privé : partenariat de la SRIW avec le fonds «vésalius», mais la table ronde sur l'attraction du capital-risque privé, prévue dans le Plan Marshall 2.vert, ne s'est toujours pas tenue.
- Etudes 2011 «les exportations en Wallonie» : publiées en juin 2010, formulation de recommandations, présentation au CA de l'AWEX.



L'année 2010 a été une année non négligeable dans le domaine de l'emploi !

L'UWE a rédigé sa quatrième étude annuelle avec la collaboration de Partena RH sur les absences au travail avec un focus consacré aux interruptions de carrière. C'est une enquête sur l'aspect économique de ces absences. 2010 a aussi vu naître le Plan Marshall 2.Vert ainsi que le Plan d'accompagnement individualisé

des demandeurs d'emploi. Enfin, l'UWE a démarré la négociation du prochain contrat de gestion du FOREM et donc à définir la vision du FOREM pour les entreprises pour les années 2011-2015.

Des mesures en temps de crise : formation des travailleurs pendant une période de chômage économique !

A l'initiative du Ministre de la formation professionnelle sous la précédente législature et soutenue par les partenaires sociaux, la possibilité de former ses travailleurs dont l'exécution du contrat de travail a été suspendue pour raisons économiques a vu le jour. On constate que, après un démarrage difficile, la mesure a commencé à prendre de l'ampleur à partir de septembre 2009.

Ainsi à la date du 30 septembre 2010, 805 travailleurs ont été formés avec plus de 50.000 heures de formation. Les centres de compétences en gestion propre ou en asbl sont de réels partenaires en matière de formation pendant ces périodes. Côté budget, 1 million d'euros ont été prévu pour l'année 2010 et un budget identique est prévu pour l'année 2011.

L'ensemble de ces données sont présentées trimestriellement aux membres du Bureau exécutif de FOREM Formation dans lequel l'UWE siège activement. La présence de l'UWE dans cet organe de gestion permet de débattre d'une série d'éléments indispensables pour que les formations répondent aux besoins des entreprises.

Plus largement, l'UWE a fait de ce sujet un cas d'école sur la capacité du Service public de l'emploi à réagir rapidement en période de crise.

Pénuries de main d'œuvre

L'UWE a non seulement été impliquée dans une série d'actions de lutte contre les pénuries de main d'œuvre mises en œuvre par la Région wallonne mais les a suivies de très près.

On cite : Jobfocus (dispositif de lutte contre les pénuries) ; formations ciblées sur les métiers en pénuries ; promotion des métiers techniques et professionnels ; formations visant à combler les lacunes linguistiques des demandeurs d'emploi.

De cette implication et de ce suivi, l'UWE tire deux constats. Premièrement, ces mesures sont indispensables dans une

région comme la Wallonie car elles permettent la mise en œuvre de formations avec de réels débouchés et de mieux rencontrer les besoins des entreprises. Deuxièmement et paradoxalement, certaines de ces mesures n'ont pas aidé les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement pour de multiples raisons : aucune formation n'a été organisée, des pièges à l'emploi encore trop présents,...

L'UWE souhaite que cette thématique de pénuries de main d'œuvre reste un axe fort du Gouvernement wallon et fasse l'objet d'une implication accrue des acteurs concernés pour apporter une réponse concertée aux causes de pénuries. L'UWE se réjouit donc que le FOREM poursuive ses travaux sur les métiers en demande pour l'année 2011 mais a insisté sur la nécessité de consulter les secteurs professionnels ! De plus, il est nécessaire que les résultats de l'ensemble de ces mesures deviennent transparents et qu'un baromètre mensuel des 100 métiers les plus demandés au FOREM soit accessible à chacun.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'adage «Penser globalement, agir localement» doit dicter les diverses politiques et mesures.

Réforme du FOREM et son contrat de gestion 2011-2015

Au cours de l'année 2010, l'UWE a concentré ses efforts pour l'amélioration du marché de l'emploi via son service public de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, le nouveau Plan d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emplois a vu le jour mais aussi les premiers échanges concernant le nouveau contrat de gestion du FOREM.

L'UWE a sans cesse affirmé que le FOREM devait se fixer comme principal objectif de réintégrer de manière active les demandeurs d'emploi par la transparence des offres et des demandes d'emploi, l'objectivation des compétences, la levée des freins à la mobilité et des pièges à l'emploi et surtout par un accompagnement efficace.

Des (r)évolutions dans l'emploi et la formation professionnelle ?

Les matières emploi, enseignement et formation sont suivies à l'UWE par les Groupes de Travail «Questions sociales», «Marché du Travail» et «Section Forem». Contact UWE : thierry.devillez@uwe.be

Via le nouveau plan d'accompagnement individualisé précoce, l'UWE espère que cet objectif sera atteint. Ce plan a l'ambition d'être le nouveau mode d'accompagnement des demandeurs d'emploi, prioritairement pour les jeunes et les licenciés collectivement, via un conseiller référent. Ainsi, le demandeur d'emploi n'aura qu'une seule personne de référence au FOREM qui l'accompagnera pendant l'ensemble de son processus de recherche d'emploi. En contre partie, le conseiller référent sera responsable d'un portefeuille de demandeurs d'emploi.

Le prochain contrat de gestion est attendu pour début 2011 ! Cette négociation est l'occasion pour l'UWE de réaffirmer ses positions sur son «Service public idéal» et, via sa participation aux travaux, de voir ses positions retranscrites sur papier !

On mentionnera notamment l'approche individuelle des employeurs, la diffusion ciblée des offres d'emploi et la mesure des insertions en cours d'accompagnement. ■

Dossiers clés en 2011

- **Pénuries et difficultés de recrutement :** développer des initiatives locales proches des entreprises impliquant les acteurs compétents et mesurer les résultats obtenus.
- **Simplification des aides à l'emploi et à la formation :** réduire la complexité administrative des outils d'aides à l'embauche et à la formation.
- **Réforme du FOREM :** la réforme du FOREM est en cours. Elle intègre une réforme de l'accompagnement, des relations avec les partenaires, et une révision de fond au niveau de ses organes de gestion.

Actions clés suivies en 2010

- **Mesures en temps de crise :** les autorités politiques ont réagi rapidement à défaut parfois d'une réelle implication des entreprises à l'élaboration des mesures.
- **Lutte contre les pénuries :** le sujet a fait l'objet d'un dispositif particulier, il reste encore à trier les mesures sur leurs résultats avérés.
- **Réforme du FOREM :** le FOREM doit remplir sa mission première de réintégrer les demandeurs d'emploi dans le circuit du travail et réformer sa gouvernance.

Dossiers clés 2008-2009 : où en est-on ?

- **Marché du travail :** l'UWE espérait poursuivre les adaptations vers la flexibilité et la réduction du coût salarial. Il faut cependant admettre que le débat doit encore avoir lieu !
- **FOREM :** la demande UWE d'évaluer les outils du FOREM sur base de leur efficacité, conformément à son contrat de gestion 2007-2011, est en train de faire son chemin et le nouveau Gouvernement entend bien «refonder» l'organisation du FOREM.
- **Réforme institutionnelle :** la vérification de l'intérêt économique des outils éventuellement régionalisés restera à l'ordre du jour des réformes institutionnelles : quelles simplifications et avantages pour les entreprises ?



Au rythme du « Paquet Energie-Climat »

La politique wallonne tend à
décliner à l'échelon régional les
objectifs du « Paquet Energie-Climat ». Avec beaucoup d'ambition !

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail.
Contact UWE : andre.lebrun@uwe.be

Depuis la fin 2008, les pays européens vivent à l'heure du « Paquet Energie-Climat », nom donné à l'ensemble de mesures décidées par le Conseil européen du 12 décembre 2008. Le « Paquet Energie-Climat » doit permettre la réalisation de l'objectif « 20-20-20 » visant à faire passer la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20%, en réduisant les émissions de CO₂ des pays de l'Union européenne de 20% et en accroissant l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

Les politiques nationales (fédérale et régionales en Belgique) en matière d'énergie et de changement climatique tendent à répondre à ces nouveaux objectifs.

En Wallonie, le cadre est défini notamment par le Plan Air-Climat et le projet de Plan pour la maîtrise durable de l'énergie présenté en mars 2009.

La Déclaration de Politique régionale fixe des objectifs ambitieux, tant en matière d'énergies renouvelables (« tendre à l'horizon 2020 à 20% de la consommation finale d'énergie ») qu'en matière de lutte contre le changement climatique. Ces éléments ont été mis en lumière lors des rencontres de l'entreprise organisées par l'UWE en août 2009. Pour l'UWE, la Wallonie doit veiller à une mise en œuvre réaliste du « Paquet Energie-Climat », qui concilie l'atteinte des objectifs environnementaux et énergétiques avec la réalité du tissu industriel wallon.

Accords de branche

Depuis 2002, 15 secteurs ont conclu avec la Région wallonne des accords de branche relatifs à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

La période 2009-2010 a été marquée par le ralentissement de l'activité économique suite à la crise, ce qui a conduit les entreprises à suspendre leurs investissements, y compris en matière d'efficacité énergétique.

En bref

- Paquet «Energie-Climat».
- Impact de la crise sur les accords de branche
- Quotas d'électricité verte 2010-2020
- Redevance de voirie «Gaz»

Le ralentissement des activités a aussi entraîné une détérioration de l'efficacité énergétique, les installations fonctionnant en dessous de leur capacité optimale.

Ces éléments, couplés à l'absence de visibilité sur la sortie de la crise et l'évolution des prix énergétiques, ont conduit les secteurs à demander au Gouvernement de reporter à une échéance ultérieure la fixation des objectifs 2012. Cette préoccupation a été rencontrée par un avenant aux accords de branche, adopté le 23 décembre 2010 (report de l'échéance de fixation des objectifs 2012 au 1^{er} juillet 2011).

Par ailleurs, les secteurs entendent poursuivre les accords de branche au-delà de 2012 et sont associés, avec l'UWE, aux études lancées par le Ministre de l'Energie à propos des accords de branche de la deuxième génération.

Emission trading

Le « Paquet Energie-Climat » prévoit d'améliorer et d'étendre le système d'échange de quotas d'émission de CO₂ en renforçant son champ d'application, ses procédures de contrôle et son coût pour les émetteurs de GES.

L'UWE est en contact régulier avec l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) dont les experts suivent ces questions au niveau européen. Un projet de décret wallon devrait être préparé pour 2011 afin de transposer la nouvelle directive. En attendant, le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (décret « Kyoto ») a été modifié, le 6 octobre 2010, principalement pour intégrer les activités aériennes dans l'ETS.

Energies renouvelables

La directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 fixe des objectifs nationaux et contraignants concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (13% pour la Belgique) et la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie pour les transports (10%).

Pour rencontrer les objectifs européens, la CWAPE a présenté, en octobre 2009, une proposition relative aux nouveaux quotas d'électricité verte applicable à partir du 1^{er} janvier 2010.

L'UWE a été associée aux consultations des parties prenantes menées à ce sujet, en décembre 2009 et en novembre 2010, par le Ministre de l'Energie.

Pour l'UWE, la politique qui sera mise en place par le Gouvernement pour atteindre l'objectif qu'il se fixera en la matière doit permettre le développement du secteur des énergies renouvelables en Wallonie. L'UWE estime cependant que les différentes filières doivent être subsidiées au juste coût, ce qui implique une adaptation du mécanisme des certificats verts. Les impacts de la politique wallonne devront être particulièrement étudiés en ce qui concerne les entreprises fortement intensives en énergie qui caractérisent le tissu industriel wallon.

Marché du gaz : redevance de voirie

Publié au Moniteur belge en août 2010, un arrêté du 15 juillet 2010 a rendu effective la redevance pour occupation du domaine public par le réseau gazier, prévue par le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché du gaz.

Cette redevance entraîne, pour les industriels une augmentation inattendue et non budgétée de leur facture allant de 6 à 10% selon les cas. L'UWE a vivement réagi auprès du Gouvernement wallon.

Adoptée fin décembre 2010 par le Parlement wallon, une proposition de décret a eu pour objectif d'organiser la manière dont les gestionnaires de réseaux répercuteront cette redevance sur les clients finals. En ce qui concerne l'application de la redevance en 2011, l'UWE poursuivra ses travaux afin de s'assurer que l'impact de la redevance sur les consommateurs finals reste compatible avec la maintien de leur position concurrentielle. ■

Dossiers clés en 2011

- Accords de branche de deuxième génération
- Mise en œuvre de l'ETS en Wallonie
- Quotas d'électricité verte 2010-2020

Les questions sur l'enseignement et la formation ont à nouveau

été une matière centrale pour les entreprises.

Pourquoi ? Non seulement parce que les

entreprises attendent que les formations

existantes et futures répondent concrètement

aux réalités des métiers mais aussi parce qu'elles

entendent jouer un rôle déterminant dans la politique d'enseignement

et de formation.

Des rapprochements progressifs avec le monde économique !

Les matières emploi, enseignement et formation sont suivies à l'UWE par les Groupes de Travail «Questions sociales», «Marché du Travail» et «Section Forem». Contact UWE : thierry.devillez@uwe.be

Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)

SFMQ ! Sous cet acronyme se cache l'aboutissement d'une réflexion sur la meilleure articulation entre les contenus des formations aux réalités des métiers au sein des entreprises, réflexion soutenue par l'UWE depuis plusieurs années.

Les enjeux de cette réforme ne sont pas minimes. On parle tant de la nécessité de décrire des métiers et de les traduire en profils métiers et en profils formation ; de la nécessité d'homogénéiser ces profils et de garantir leur validation par les employeurs et leur utilisation par l'ensemble des opérateurs de formation et d'enseignement.

En l'état actuel des textes, l'UWE regrette toujours l'absence de trois éléments déterminants : l'extension des travaux à l'enseignement supérieur professionnalisant, l'application obligatoire par les opérateurs des profils métiers élaborés et des épreuves finales mesurant les compétences attendues.

Formation en Alternance dans l'enseignement supérieur

La fin de l'année 2010 a été marquée par une réflexion commune entre le cabinet du Ministre Marcourt, Ministre de l'enseignement supérieur, les Hautes Ecoles et les Entreprises. Cette réflexion portait sur la réalisation de quatre projets pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur. Ces projets sont l'aboutissement de demandes répétées au cours des dernières années par les entreprises !

En effet, la formation en alternance ne doit pas être réservée à l'enseignement qualifiant mais doit pouvoir se développer dans d'autres formations. Les quatre projets veulent être le plus représentatif des secteurs professionnels.

On y retrouve la construction, l'industrie technologique et les sciences de la vie. L'UWE suivra de très près les débats sur ces projets au sein des diverses instances concernées. L'UWE souhaite que ces projets aboutissent, bénéficient d'un financement adéquat et se pérennisent le plus rapidement possible.

Cadre européen des certifications (CEC) et le cadre francophone

La réflexion concernant un cadre des certifications couvrant l'ensemble des pays européens a fait son chemin depuis plusieurs années et a été finalement adopté en avril 2008 par le Parlement européen et par le Conseil.

Concrètement, le CEC est un outil de transposition pour faciliter la lecture de l'ensemble des certifications des pays européens. Il favorisera principalement une meilleure mobilité des travailleurs et des étudiants en gommant les obstacles liés à la reconnaissance de leur titre. En effet, le cadre de référence européen commun établit des correspondances entre les systèmes nationaux pour tous types d'éducation, formation et certifications (enseignement secondaire et supérieur, ainsi que formation professionnelle).

Un effet indirect essentiel sera aussi l'amélioration des niveaux de formation et d'enseignement par une collaboration et comparabilité accrues entre les divers systèmes européens.

L'UWE se félicite d'un tel cadre de référence et de son impact sur l'enseignement de la Communauté française.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi dans les Centres de compétences en asbl

Souvenez-vous qu'en juin 2010, l'UWE a analysé les Centres de compétences en asbl dans son Dynamisme «spécial social».

On y apprendrait que pour l'année 2009, les CDC en asbl prestaient 19% de leurs formations à des demandeurs d'emplois ainsi que 53% pour le nombre d'heures stagiaires.

Les CDC en asbl sont des partenaires importants dans la formation non seulement des demandeurs d'emploi, des travailleurs mais aussi des étudiants et des professeurs.

L'UWE a en 2009 et 2010, soutenu et participé aux appels à projets visant la formation des demandeurs d'emploi dans les CDC en asbl. ■

Dossiers clés en 2011

- **Service francophone des métiers et des qualifications** : contrôle de la mise en œuvre concrète de ce dispositif en veillant à l'implication de l'enseignement supérieur. L'enjeu portera sur la rapidité de révision des profils et leur usage par l'enseignement.
- **Formation en alternance dans l'enseignement supérieur** : suivi des expériences pilotes et simplification du cadre légal actuel.
- **Formation en alternance dans el qualifiant** : opérationnaliser les éléments clés de la réforme !
- **Stages et accueils en entreprise** : réponses pratiques aux engagements politiques de multiplier les accueils de jeunes et d'enseignants dans les entreprises et avances dans le statut unique de l'alternance.

Actions clés suivies en 2010

- **Service francophone des métiers et des qualifications** : un bon projet de collaboration entre entreprises et opérateurs de formation. A présent attendons de voir ce que les quatre expériences pilotes qui sont menées donneront comme résultat !
- **Formation en alternance dans le supérieur** : enfin une proposition sur des expériences pilotes dans le supérieur. Espérons que le cadre juridique et le financement seront de la partie ! Trois secteurs affiliés à l'UWE sont directement concernés par les expériences.
- **Cadre européen des certifications et cadre francophone** : un vrai outil de transposition de l'ensemble des certifications des pays européens et une chance pour favoriser la mobilité professionnelle
- **Formation professionnelle des demandeurs d'emploi dans les CDC en asbl** : participation aux jurys FOREM et mise en commun des approches sectorielles. L'UWE a par ailleurs intégré dans la négociation du Contrat de gestion FOREM un article spécifique sur les CDC en partenariat avec ses secteurs.

Dossiers clés en 2008/2009 : où en est-on ?

- **Enseignement supérieur** : de multiples avancées signent le rapprochement entre enseignement supérieur et entreprises (pôles de compétitivité, cadre européen des certifications, brevets de l'enseignement supérieur, projets pilotes d'alternance dans le supérieur...)
- **Alternance dans le qualifiant** : il reste encore des éléments opérationnels clés à finaliser : quels métiers ? quels statut ? quels jeunes ?
- **FOREM Formation** : toujours pas de définition d'un cadre pour l'offre publique de formation de FOREM Formation (segments et contenus des formations, principes de facturation, collaborations avec les opérateurs privés et les centres de compétences).



A l'entame de la législature 2009-2014, le Parlement a consolidé la suppression de la fiscalité antiéconomique. Mais dès l'été 2010, le Gouvernement décidait de recourir à de nouvelles taxes ou à augmenter les taxes existantes. Ainsi une redevance de voirie a été levée sur la distribution du gaz et les communes ont été autorisées à majorer de 16,84% les taxes locales frappant les entreprises, à l'exception de celles visées par le plan Marshall.

La fiscalité wallonne à la croisée des chemins

Fiscalité de l'investissement

Les impôts sur les revenus et la TVA relèvent actuellement quasi exclusivement du fédéral. Par contre les Régions ont une influence prépondérante en matière de fiscalité sur les investissements.

Jusqu'en 2006, cette fiscalité sur l'investissement était plus lourde en Wallonie qu'en Flandre.

Soucieux de rendre la Wallonie attractive notamment pour les investissements industriels, le Parlement adoptait en 2006 le «plan Marshall». Un des principaux volets en était la suppression des taxes antiéconomiques à savoir les taxes sur la force motrice et industrielle compensatoire ainsi que le précompte immobilier matériel et outillage. Cette exonération ne vaut que pour les nouveaux investissements à savoir ceux postérieurs au 1^{er} janvier 2006.

Etant donné que ce sont les communes et provinces qui sont les principales bénéficiaires des recettes de ces taxes, le Gouvernement wallon compense annuellement les communes à l'euro près. Les communes ont ainsi reçu en 2010 23,6 millions d'euros à titre de compensation par la suppression des taxes antiéconomiques.

Après une période de réduction de la fiscalité entre 2002 et 2009, 2010 s'est caractérisée par un revirement. C'est ainsi que le Gouvernement wallon a autorisé les communes à augmenter la fiscalité frappant les entreprises, et non visée par le plan Marshall, de 16,84%. Cette autorisation résulte du libellé de la circulaire budgétaire adressée aux communes le 24 septembre 2010. En effet, les communes pourront appliquer une indexation égale à l'inflation enregistrée entre 2002 et 2010.

L'UWE a demandé aux communes de ne pas indexer les taxes frappant les entreprises rappelant que la Wallonie était toujours en retard de développement économique, son PIB étant actuellement à 83% de la moyenne de l'Union Européenne. Un examen des règlements taxes communaux montre que cet appel a été largement entendu, seul une très petite minorité de communes ayant décidé d'augmenter leurs taxes.

Par ailleurs, interpellé par l'UWE, le Ministre Furlan a précisé qu'en ce qui concerne la taxe sur la force motrice pour les investissements antérieurs à 2006, la circulaire budgétaire, si elle prévoit une mesure générale d'indexation, invite également les communes à réduire le taux de leur taxe, ou du moins à ne pas le majorer par rapport à l'exercice précédent.

La taxe industrielle compensatoire levée par le Hainaut en 2005 a été annulée par le Conseil d'Etat. Une réflexion a été menée par le Groupe de Travail «Fiscalité» de l'UWE pour en tirer toutes les conséquences.

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Luc Van Overschelde. Contact UWE : jean.delame@uwe.be

Dossiers clés en 2011

- **Réforme de la fiscalité locale :** le Ministre Paul Furlan, en charge notamment des pouvoirs locaux, souhaite moderniser des taxes communales sur les entreprises en vue de soutenir l'économie réelle.
- **Régionalisation partielle de l'impôt sur les revenus :** les partis flamands réclament depuis des années une plus grande autonomie fiscale, notamment par le biais d'une régionalisation partielle de l'impôt des personnes physiques et des sociétés. L'UWE suivra de près les modalités pratiques de mise en œuvre.

Réforme institutionnelle

L'UWE a suivi de près les propositions de réforme institutionnelle. Dans ce cadre il est question d'assurer une plus grande autonomie fiscale aux Régions.

Face à la proposition de certains de régionaliser en tout ou en partie l'impôt des sociétés, l'UWE a fait savoir que cette piste comporte plus d'inconvénients que d'avantages. Et surtout, elle soulève de nombreuses questions d'application. L'UWE a dès lors plaidé pour le maintien de l'impôt des sociétés au niveau fédéral tout en veillant à en réduire le taux.

Ce maintien au niveau fédéral peut aller de pair avec la mise en place d'incitants fiscaux localisables. En effet, pour l'UWE, il est opportun que les régions aient le choix entre subsides et incitants fiscaux à condition qu'ils soient clairement localisables dans une des trois régions du pays. Le fait de transformer certains subsides en incitants fiscaux est avantageux pour les entreprises qui paient de l'impôt des sociétés. Elles pourront ainsi bénéficier, dans les faits, d'un paiement immédiat en réduisant à due concurrence leurs versements anticipés.

Les Gouvernements wallons successifs ont placé l'efficacité et la simplification administrative

parmi leurs priorités. La création d'un commissariat à la simplification administrative et à l'e-gouvernement (Easi-Wal) a généré une réflexion méthodologique débouchant sur

la mise en place d'instruments à la disposition des administrations et des cabinets.

Pas de politique sans un soutien efficace des administrations

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Philippe Delaunoy. Contact UWE : jean.delame@uwe.be

Les instruments mis en place par Easi-Wal entre 2004 et 2009 ont été salués par tous les acteurs. Ils pourront être mis en œuvre dans le cadre du nouveau plan de simplification arrêté par le Gouvernement pour la législature 2009-2014. Les entreprises se réjouissent que ce plan reprenne nombre de leurs attentes notamment :

- développer, au-delà du portail «entreprises», un véritable interface «physique» entre l'administration et les entreprises ;
- persévérer dans la simplification des formulaires ;
- concrétiser le principe de collecte unique des données vis-à-vis des entreprises ;
- amplifier la mise en œuvre du principe de confiance ;
- améliorer, vis-à-vis des entreprises, la traçabilité des dossiers et des paiements par les pouvoirs publics.

Dossiers clés en 2011

- **Suivi de la mise en œuvre du plan de simplification administrative et d'e-gouvernement.**
- **Echanges réguliers entre l'UWE, le Secrétariat général et les Directions générales du SPW.**

Le grand défi des prochains mois est de voir comment les administrations et les cabinets vont implémenter ce plan. De véritables avancées seront enregistrées dans ces domaines le jour où elles constitueront une priorité quotidienne des fonctionnaires et pour autant que ceux-ci disposent d'un back office informatique capable d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Un des dossiers où administrations et entreprises ont un intérêt commun à avancer rapidement est la collecte unique de données. En effet les administrations doivent actuellement vérifier l'exactitude des données fournies par les entreprises et ces dernières doivent à intervalle régulier fournir les mêmes données. Aussi l'UWE a consacré un chapitre à cette thématique dans l'étude sur la situation de l'entreprise en juin 2009.

En vue de mieux comprendre les contraintes auxquelles sont confrontées, d'une part, le Service Public de Wallonie (SPW) et d'autre part, les entreprises, une rencontre a été organisée mi-octobre 2010. Le Secrétariat général et les Directions générales du SPW ont exposé à une délégation de chefs d'entreprises les axes de modernisation de l'administration, ses rôles, missions et moyens. Cette première réunion sera suivie en 2011 de rencontres thématiques.

Quant à la régionalisation partielle de l'impôt des personnes physiques (IPP), l'UWE demande que certains principes soient respectés :

- La perception doit rester fédérale pour ne pas ébranler la crédibilité financière de la Belgique et dès lors augmenter le coût de la dette.
- L'IPP doit rester une source de financement significative des dépenses fédérales.
- Les régions qui souhaitent octroyer des réductions d'impôt doivent en supporter le coût budgétaire.
- Les modulations de l'IPP ne doivent pas inciter les citoyens à délocaliser leur domicile dans une autre région.. ■

La mobilité et le transport font de plus en plus la une des journaux, l'objet de grandes réflexions et décisions politiques et de grands débats d'idées, parfois caricaturaux. Pour l'entreprise, la (non-)performance du système de transport (tant pour les personnes que pour les marchandises) a une influence directe sur ses activités.

La pression des enjeux

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Arnaud Lallemand. Contact UWE : samuel.saelens@uwe.be

L'Union Wallonne des Entreprises a poursuivi cette année son travail d'analyse de l'ensemble des composantes du système de transport et de proposition pour son amélioration. Le Groupe de Travail Transport et Logistique de l'UWE y contribue grandement pour le volet «Marchandises» notamment en auditionnant et en interpellant les responsables des infrastructures de transport. En effet, si la Wallonie est réputée pour la densité de ces réseaux de transport, ceux-ci souffrent d'un lourd passif d'entretien et nécessitent d'urgentes mises à niveau. L'ensemble de ce travail d'audition et de réflexion a conduit à la publication en décembre 2009 d'un «position paper» de l'UWE sur les infrastructures de transport (voir ci-contre). Ce document synthétise le point de vue de l'UWE et sert dorénavant de base à ses positions sur cet important sujet. L'UWE y plaide pour que l'entretien et l'amélioration du patrimoine wallon d'infrastructures de transport soient de véritables priorités du Gouvernement.

Hormis les actions sur l'infrastructure, l'UWE insiste également sur les autres mesures nécessaires pour préserver les atouts, développer les potentiels et coordonner le soutien au secteur. Pour l'UWE, la détermination de l'ensemble de ces mesures doit s'établir de la manière la plus opérationnelle possible et constituer un ensemble cohérent d'actions permettant aux autorités régionales de disposer d'une véritable stratégie de transport et de logistique indispensable aux ambitions de développement économique de la Wallonie.



L'UWE plaide donc pour que la Wallonie se lance dans la réalisation de son «Plan intégré de transport et de logistique». Celui-ci doit lui permettre de mener une politique de transport de marchandises globale, cohérente, plurimodale, prospective (court, moyen et long termes), efficiente économiquement, opérationnelle et décloisonnée. En ce qui concerne le transport de personnes, l'UWE a notamment travaillé cette année sur l'accessibilité des lieux de travail et singulièrement sur l'amélioration nécessaire de celle-ci par les transports publics. L'UWE se plaît à rappeler à ses interlocuteurs institutionnels que les zones d'emploi relèvent tout autant du service public que les zones d'habitat. ■

En bref

Cette année, l'UWE a, entre autres :

- mené un travail approfondi d'analyse et de proposition relatif aux infrastructures de transport, notamment via son Groupe de Travail «Transport et Logistique» et finalisé par la publication d'un «position paper». Ce travail a notamment permis la progression de l'idée d'une politique régionale multimodale en la matière ;
- contribué à la mise en œuvre d'expériences de desserte en transport en commun dans les parcs d'activité de même qu'à l'avancée significative de leur traitement fiscal ;
- défendu le point de vue des entreprises dans plusieurs études importantes liées au secteur (ferroviaire, fluvial, stationnement, tarification...).

Dossiers clés en 2011

Pour l'année à venir, l'UWE suivra avec attention :

- la mise en place du plan régional intégré de transport et de logistique ;
- la politique d'investissements en infrastructures de transport (y compris l'entretien de l'existant), en plates-formes multimodales (adéquates en fonction du marché) et en terrains à vocation logistique ;
- l'amélioration de l'accessibilité en transport en commun des zones d'emplois.

Cellule Mobilité

Soutenue par le Ministre wallon ayant en charge la mobilité, la Cellule Mobilité a pour rôle de mettre à la disposition des entreprises des éléments utiles à leurs réflexions ou démarches relatives à la mobilité des personnes et des marchandises.

En ce qui concerne les personnes, l'année a été tout particulièrement marquée par le lancement du Calculateur Mobilité qui permet à une entreprise d'évaluer en ligne les coûts liés aux déplacements de son personnel ainsi que les émissions de CO₂ y afférentes. Le travail s'est également concentré sur les zones d'activité économique. Parallèlement au soutien aux associations d'entreprises désireuses de se lancer dans une démarche mobilité, une séance d'information sur l'organisation de navettes d'entreprises destinées à améliorer l'accessibilité des zones d'activités a notamment été organisée. Cette séance a permis de spécifier les aspects pratiques liés à la déductibilité fiscale de ces navettes pour les entreprises qui se groupent au travers d'une association. Le colloque annuel (2009) de la Cellule était quant à lui consacré aux voitures de société et mettait en avant les expériences innovantes de gestion durable de flotte de véhicules. Un accent particulier était mis sur les témoignages d'entreprises et sur les produits novateurs qui apparaissent sur le marché. Bien entendu, les actions des années précédentes, qui consistaient en la sensibilisation, l'accompagnement, le conseil et la formation d'entreprises souhaitant mettre en place des mesures de mobilité, se sont poursuivies. C'est notamment le cas en ce qui concerne les Bilans Mobilité que la Cellule réalise sur simple demande.

Côté marchandises, le colloque annuel (2010) était consacré à l'importance, pour le développement économique d'une région, de s'inscrire, de maintenir, voire développer sa place au sein des réseaux internationaux de transports. La Cellule a en outre organisé une séance d'information sur le programme européen Marco Polo. Elle contribue activement au groupe de Travail UWE consacré au Transport et à la Logistique. Les travaux de ce groupe se sont notamment concrétisés au travers de l'élaboration d'une note sur les infrastructures de transport établie sur base des auditions des principaux gestionnaires d'infrastructures de transports. La Cellule a coordonné et organisé un ensemble de visites d'entreprises wallonnes en Flandre dans le cadre du projet B2B Wallonie - Vlaanderen. Ce projet, soutenu par le Fonds Prince Philippe, représente une opportunité pour les entrepreneurs wallons et flamands de faire connaissance et de présenter leurs entreprises, leurs produits et leurs services. Pour sa première année, les visites d'entreprises se focalisaient sur des initiatives innovantes dans le secteur de la logistique. Enfin, la Cellule poursuit son investissement dans la dynamique du Pôle de Compétitivité Logistics in Wallonia.

Durant l'année écoulée, la Cellule Mobilité de l'UWE a continué à développer les outils et les actions de sensibilisation à la gestion de la mobilité auprès des entreprises de Wallonie (formations, séminaires, site Internet, exposés, newsletter...).

La Cellule est enfin très présente dans le suivi de nombreuses études, institutions et manifestations relevant du domaine des transports afin d'y faire valoir de manière constructive le point de vue des entreprises.

Contact : Grégory Falisse (Responsable)
010/48.94.08, gregory.falisse@uwe.be, www.uwe.be/mobilite

Durant l'année 2010, Le Ministre Nollet s'est attaqué à deux obligations du décret R&D : l'élaboration d'une stratégie R&D à moyen terme et la mise en œuvre de l'évaluation ex-post des projets R&D financés par la Région. Dans les deux cas, l'UWE a activement participé aux débats et à leur future conclusion. Le dossier de la simplification administrative est ouvert. La collaboration entre le FRIA et l'UWE s'est intensifiée. La clarification des rôles des NCP-Wallonie et NCP-FNRS va augmenter leur efficacité. L'UWE a aussi insisté au sein de l'AST pour une plus grande coopération entre les acteurs au soutien du transfert technologique.

Vers des soutiens plus efficaces

Cette matière est suivie à l'UWE par un Groupe de Travail présidé par Yves Jongen. Contact UWE : didier.paquot@uwe.be

Conformément aux prescrits du décret sur la R&D de juillet 2008, le Ministre de la recherche a proposé au Gouvernement une stratégie pour la R&D en Wallonie pour les 5 prochaines années «pour une recherche intégrée». L'UWE a bien entendu adressé au Ministre un avis sur ce document et a aussi activement contribué à l'avis rendu par le Conseil de la Politique Scientifique (CPS). L'avis de l'UWE est mitigé : une trop grande confusion dans les thèmes stratégiques retenus, ainsi que l'absence d'objectifs essentiels aux yeux des membres de l'UWE, à savoir : le transfert de technologie, l'augmentation des budgets R&D, l'augmentation de ressources humaines en sciences et sciences appliquées. Le Ministre proposera une nouvelle version du document durant le premier trimestre de 2011.

Une autre obligation du décret est la mise en place d'une évaluation ex-post des projets de recherche financés par les fonds publics. Jusqu'ici, l'administration s'assurait que la recherche avait été menée à bien, mais ne se penchait pas sur les retombées sur l'économie wallonne. Un groupe de travail, sous l'égide du Ministre de la recherche et auquel un membre de l'UWE a participé au nom du CPS, a mis au point un questionnaire simple, aisé à compléter, qui permet de se faire une idée des implications de la recherche en termes d'amélioration ou de créations de produits/services, de brevets, licences etc. Un outil précieux pour l'évaluation de la politique R&D en Wallonie.

Après une léthargie de plusieurs années, le chantier de simplification administrative des projets R&D a été ranimé. Sur base des travaux effectués à l'époque, des mesures précises vont être proposées au Ministre durant l'année 2011 afin d'accélérer le traitement des dossiers et le financement des projets, ainsi que pour mettre en place une traçabilité des dossiers, qui permettra au porteur de projet de suivre son dossier durant son parcours administratif.

Après un an et demi de mise en œuvre du décret R&D de juillet 2008, le Ministre a demandé au CPS d'évaluer son fonctionnement et de proposer des améliorations. L'UWE a donc formulé quelques propositions d'aménagement, qui ont été transmises au Ministre. Mais depuis lors, le dossier n'a plus évolué.

Le FRIA (Fonds de la Recherche Industriel et Agricole) octroie des bourses doctorales chaque année pour des projets ayant un lien direct avec l'industrie ou l'agriculture. En principe, chacun des jurys d'évaluation doit comprendre au moins un représentant du monde industriel, obligation tombée quelque peu en désuétude.

En bref

- **Elaboration de la stratégie R&D de Wallonie-Communauté française pour les 5 prochaines années.**
- **Retards de paiement des primes et subsides aux entreprises et aux organismes de soutien au transfert technologique.**
- **Bourses FRIA : des représentants de l'industrie dans chaque jury**

À la demande du FRIA, l'UWE a sensibilisé et mobilisé les industriels pour la participation à ces jurys. Avec succès, puisque, cette année, sur une petite trentaine de jurys, seuls un ou deux ne comptaient pas de représentants de l'industrie.

Les retards de paiement des primes (dont les «chèques technologiques») et subsides, non seulement aux entreprises mais aussi aux centres de recherche et aux organismes de soutien au transfert technologique (innovatech, pi carré) ont été une grande source de préoccupation durant toute l'année 2010. L'UWE est intervenue et a joué un rôle actif dans la résolution à court-terme des problèmes urgents mais aussi dans la mise en œuvre de solutions plus structurelles.

La supervision et l'animation du NCP (cfr. encadré) a aussi nécessité plus de temps que lors des années précédentes, avec la montée en puissance des nouveaux programmes ERANET et surtout en raison de l'établissement, avec le FNRS et le Cabinet du Ministre de la Recherche, d'une clarification et d'une nouvelle répartition des rôles des deux NCP : celui de la Wallonie et de la Communauté française. Les nouvelles dispositions permettront aux participants effectifs et potentiels aux programmes européens de bénéficier d'un service de support encore plus efficace.

Le représentant de l'UWE au Conseil d'administration de l'Agence de Stimulation Technologique (AST) a répété à plusieurs reprises, au sein du Conseil mais aussi dans des consultations bilatérales, que la coopération entre les différents opérateurs chargés d'amener les entreprises à l'innovation, à la recherche et au transfert technologique (Interfaces universitaires, centres de recherche, INNOVATECH) était encore insuffisante. L'UWE espère qu'à l'occasion de l'évaluation externe de l'AST des mesures efficaces et réellement incitatives seront prises pour assurer plus de cohérence dans le paysage de l'intermédiation technologique. ■

Dossiers-clés en 2011

- **Modification du décret «R&D» à la lumière du relevé des difficultés effectué en 2010.**
- **Mise en œuvre de procédures administratives plus claires, plus rapides et plus transparentes.**
- **Mise en œuvre des conclusions de l'évaluation externe de l'Agence de Stimulation Technologique (AST) devant aboutir à une amélioration du système de transfert technologique vers les entreprises.**

NCP-Wallonie : la Wallonie confirme sa place dans les programmes de recherche européens

Le NCP-Wallonie a été constitué au sein de l'UWE en septembre 2002 pour renforcer la participation des acteurs wallons de la recherche, et plus particulièrement des entreprises, au PCRD (Programme-cadre de Recherche et Développement). Depuis, cette mission a été étendue aux autres programmes européens de recherche collaborative et d'innovation auxquels participe la Wallonie, à savoir : le CIP (Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation), les Era-nets, Eurostars, Eureka et les JTI (Initiatives technologiques conjointes).

Le NCP-Wallonie soutient les entreprises, universités et centres de recherche wallons dans leurs démarches visant à participer à ces différents programmes (identification du programme le mieux adapté à leur stratégie internationale, montage et suivi de leurs projets, négociation des contrats avec la Commission européenne et leurs partenaires). En 2010, le NCP-Wallonie a contribué au dépôt de 136 projets (85 pour le 7^e PCRD et les JTI et 41 pour les programmes Era-nets et Eurostars), auxquels participent 183 entreprises et centres de recherche wallons. 34 de ces projets sont coordonnés au départ de notre région. Le NCP-Wallonie a organisé 42 rendez-vous entre des porteurs de projets et la Commission européenne, afin de maximiser leurs chances de succès. Il a également traité plus de 244 marques d'intérêt ou idées de projets qui n'ont pas encore donné lieu au dépôt d'une proposition.

En outre, depuis le début du 7^e PCRD (2007), 183 projets impliquant des Wallons ont été financés par la Commission européenne, pour un montant de 82 millions d'euros.

Vous retrouverez toutes les informations relatives à ces programmes sur le site du NCP-Wallonie : www.ncpwallonie.be.

Contact : Stéphane WAHA (Responsable) 010/48.50.39, ncp-wallonie@uwe.be, www.ncpwallonie.be

Dossiers-clés de l'année 2009 : où en est-on ?

- **Résolution des difficultés d'application du décret «R&D» de juillet 2008 :** un inventaire des difficultés a été réalisé, mais aucune mesure n'a encore été prise.
- **Simplification, accélération et traçabilité des procédures administratives :** le dossier a dormi pendant une bonne partie de l'année. Mais, sous l'impulsion d'easi-wal, le dossier a été ranimé, et devrait déboucher sur des mesures concrètes.
- **Meilleure concertation sur les thèmes retenus dans les appels à projets de la Région :** il y a eu une concertation via le CPS sur les programmes régionaux. Pour les programmes européens, ERANET notamment, le NCP a été consulté.



L'UWE veut être proche de tous les centres de décision pouvant influencer la marche et le développement des entreprises

Au cœur des grands centres de décision

situées en Région wallonne. Ses délégués (c'est-à-dire les personnes du staff permanent ou désignées par les entreprises membres) siègent au plus haut niveau dans de nombreux organes fédéraux et régionaux. Dans toutes ces matières, les représentants de l'UWE assurent la défense du point de vue des entreprises wallonnes.

Le Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW)

Situé à Liège, le CESRW est un organe de concertation très important en Wallonie. C'est là que les représentants des employeurs et des syndicats examinent et donnent un avis sur tous les projets de réglementation wallonne.

En-dehors du CESRW, les principales institutions où siège l'UWE sont :

- Agence pour le Commerce extérieur
- Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX)
- Agence pour la Stimulation Technologique (AST)
- Comité de Contrôle de l'Eau
- Comité de l'Energie
- Comité de suivi des différents programmes européens (R&D)
- Comité pour le soutien financier de l'exportation (FINEXPO)
- Comité technique de la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (SOWALFIN)
- Comité technique de la Société wallonne d'acquisition et de cession d'entreprises (SOWACCESS)
- Comité technique des lois d'expansion économique
- Commission d'Agrément des Agences d'Emploi Privées
- Commission Consultative de validation des compétences
- Commission Consultative Régionale d'Aménagement du territoire
- Commission Consultative pour la protection des Eaux
- Commission des Déchets
- Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)
- Conseil de l'Education et de la Formation
- Conseil d'Administration de l'Agence de Stimulation Technologique
- Conseil d'Administration du Fonds de la Recherche pour l'Industrie et l'Agriculture (FRIA)
- Conseils de l'Enseignement
- Conseil de la Politique Scientifique en Région wallonne (CPS)
- Conseil d'orientation de l'Office de Promotion des Voies navigables (OPVN)
- Conseil Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
- Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD)
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)
- Office National du Ducreire (OND)
- Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREM)
- Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)
- Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (SOFINEX)

Les partenaires privilégiés

Les Fédérations sectorielles

La majeure partie des enjeux auxquels sont confrontées les entreprises sont de nature interprofessionnelle : expansion économique, fiscalité, aide à l'emploi, à la formation, à l'exportation... Certains problèmes ne nécessitent par contre qu'une approche sectorielle.

En vue d'harmoniser les positions patronales, de nombreuses fédérations sectorielles ont conclu avec l'UWE des conventions de collaboration.

Certaines de ces fédérations ont affilié tous leurs membres à l'UWE.

- **AGORIA** - Fédération de l'industrie technologique
- **CCW** - Confédération de la construction wallonne
- **COBELPA** - Association des fabricants de pâtes, papier et cartons de Belgique
- **COMEOS** - Fédération du commerce et des services
- **ESSENSCIA WALLONIE** - Fédération des industries chimiques et des sciences de la vie
- **FBB** - Fédération belge de la brique
- **FEBELCEM** - Fédération de l'industrie cimentière
- **FEBIAC** - Fédération belge de l'industrie de l'automobile et du cycle
- **FEDERGON** - Fédération des partenaires de l'emploi
- **FEDIEX** - Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles
- **FEDUSTRIA** - Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement
- **FEGE** - Fédération des entreprises de gestion de l'environnement
- **FETRA** - Fédération des industries transformatrices de papier et de carton
- **FEVIA WALLONIE** - Fédération de l'industrie alimentaire
- **FIV** - Fédération de l'industrie du verre
- **FPB** - Fédération pétrolière belge
- **Groupement de la sidérurgie**
- **ORI** - Fédération des bureaux d'ingénierie et de consultation
- **UPSI** - Union professionnelle du secteur immobilier

Autres collaborations

L'objectif de l'UWE est de promouvoir un monde patronal fort et de valoriser les complémentarités entre les différentes organisations. Outre les fédérations sectorielles avec lesquelles elle entretient des collaborations étroites, l'UWE cultive une même logique de synergie avec d'autres organisations. Citons, de manière non exhaustive :

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie
- ABCAL - Association Belge des Cadres d'Achat et de Logistique
- BGI - Belgian Governance Institute
- Business and Society
- Belgian Venturing Association (association belge du capital à risque)
- Cequal - Centre wallon de la Qualité
- EPM - Entreprises, Perfectionnement, Management
- EWA - Entreprises wallonnes de l'aéronautique
- FREE - Forum pour la Recherche de l'Esprit d'Entreprendre
- MWQ - Mouvement Wallon pour la Qualité
- Start-It (fonds de capital à risque destiné à faciliter le lancement d'entreprises débutantes dans le domaine des hautes technologies)
- UCM - Union des Classes Moyennes
- Wallonie Entreprendre (accompagnement de jeunes entrepreneurs par un système de parrainage)
- Etc.



Le Conseil d'Administration reflète les diverses composantes du tissu économique wallon (secteurs, sous-régions, petites, moyennes et grandes entreprises).

La gestion courante est assurée par les membres du Bureau.

Le Conseil d'Administration

Les personnes indiquées en bleu sont également membres du Bureau.

Président :

- Jean-Pierre DELWART » EUROGENTEC

1^{er} Vice-Président :

- NOEL Yves » NMC

Vice-Présidents :

- COURTOIS Jean-Paul » Administrateur de sociétés
- FOUCART Michel » TECHNORD
- HUET Thierry » DESOBRY
- LEVAUX Laurent » AVIAPARTNER GROUP
- LHOIST Léon-Albert » LHOIST

Administrateur Délégué :

- Vincent REUTER

Administrateurs :

- ALVINO Guido » MACTAC EUROPE
- AUBRY Alain » FERRERO ARDENNES
- BELFROID-RONVEAUX Marie-Anne » Présidente UCM / RONVEAUX
- BERTHOLET Sophie » RANDSTAD
- BISTER Fabienne » ETABLISSEMENTS BISTER
- BOCKOURT Luc » ENTREPRISE GÉNÉRALE DUCHENE
- BONTEMPS Luc » FEBIAC
- BOUCKAERT Didier » Président CCI HAINAUT / DELOITTE
- BOURSOIT Marie-Dominique » SIEMENS HEALTHCARE SECTOR BELGIUM
- BROZE Bernard » ESSENSCIA WALLONIE
- CALOZET Raymond » SOCOGETRA
- CAPRARA Yves » PRAYON
- CASTAGNE Thierry » AGORIA WALLONIE
- CLAESSENS Philippe » GROUPE HERSTAL
- COLLIN Bill » AMOS
- COLLINET Rodolphe » CARMEUSE
- COLMANT Bruno » AGEAS

- COPPÉE Benoît » INVESTSUD
- CRAHAY Jacques » WARCOING
- CROISÉ Michel » SODEXO
- DALLEMAGNE Grégoire » BELGACOM
- de CATERES Patrick » BAGECI
- DECHAMPS Jacky » SCA HYGIENE PRODUCTS
- DECLERCK Patrick » DECOMO
- DE KESEL Eric » MOLNLYCKE HEALTH CARE
- DERCLAYE Marc » TOTAL PETROCHEMICALS FELUY
- DELAUNOIS Philippe » MEDI@BEL
- DERIDDER Roland » FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE
- DESCLÉE François » SUEZ TRACTEBEL
- DESCLÉE Xavier » XANTHION
- DESSART Paul-Marie » MOBISTAR
- de SMET Jacques » DUFERCO
- de WASSEIGE Olivier » DÉFIMEDIA
- DHERTE André » SOCIÉTÉ DHERTE & FILS
- DIERCKX Filip » BNP FORTIS
- DOMB Éric » PAIRI DAIZA
- du BOIS Marc » SPADEL
- DURON Jacques » HOLCIM OBOURG
- EECKHOUT Michel » DELHAIZE GROUPE
- ENGELS Nathalie » SYNAPSIS ASSOCIATES
- ERPICUM Pascal » PATOU
- FALLY Madeleine » ARCADIS E & C
- FALQUE Daniel » CBC BANQUE
- FINCK Andy » AB-INBEV BENELUX
- FRANZEN Marc » DETRY
- GHEYSSENS Jacques » ÉTABLISSEMENTS DE GRAEVE
- GILLOT Michèle » Présidente EPM

- GOBLET Bernard » MAGOTTEAUX INTERNATIONAL
- GODIN Dominique » TRAITEX
- GRIFNÉE Fernand » ELECTRABEL
- GRIGNARD Michel » Président CCI LIEGE-VERVIERS / ATRIO SERVICES
- HALLER Olivier » CORA
- HÉRIS Jean-François » AGC FLAT GLASS EUROPE
- HERMANT Jean-Pierre » Président CCI BRABANT WALLON
- HUGÉ Jacques » ORES
- ISAAC Michel » BSB GROUP
- JONCKHEERE Vincent » DUBOIS WOOD
- KLEIN Yves » DEXIA BANQUE
- KUPPER Jean-Michel » AG INSURANCE
- LACROIX Philippe » Président FEDERGON WALLONIE / MANPOWER
- LAMBERT Marc » TER BEKE
- LAMBRECHT Philippe » FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE
- LANGLET Olivier » CARREFOUR BELGIUM
- LECONTE Pierre » Administrateur de sociétés
- LEFEBVRE Marc » Président CONFEDERATION CONSTRUCTION WALLONNE
- LÉONARD Michel » MARIS
- LEURQUIN Pascal » EVADIX DMS
- LIZIN Pascal » Président ESSENSCIA WALLONIE / GLAXOSMITHKLINE
- LOCHT Joseph » Président CBL / LAITERIE DE WALHORN
- LOIX Georges » BAM WALLONIE
- LUYTEN Philippe » Président CCI WALLONIE PICARDE
- MAGNUS Vincent » Président CCI LUXEMBOURG BELGE
- MALCORPS Christiane » SOLVAY DNB
- MALHERBE Didier » UCB BELGIUM
- MARBEHANT Jean » LHOIST
- MARCUZ Philippe » Vice-Président FEGE / SHANKS
- MARTIN John Charles » MARTIN'S HOTELS

- MASSET Philippe » ING
- MAZY Renaud » BAXTER
- MESTDAGH Eric » MESTDAGH
- MEUNIER Baudouin » LA POSTE
- MICHEL Francis » BURGO ARDENNES
- MILLER Marcel » Président AGORIA WALLONIE / ALSTOM BELGIUM
- MOCKEL Robert » CCI D'EUPEN / MOCKEL KGAA
- MOTTET Pierre » ION BEAM APPLICATIONS
- PATERNOSTER Guy » RAFFINERIE TIRLEMONTAISE
- PELERIN Jacques » Président UWEL / ARCELOR MITTAL
- PELLICHERO Raymond » SABCA
- PIERON Astrid » MAYER BROWN INTERNATIONAL
- PLATIEAU Jacques » IBM BELGIUM
- POLUTNIK Nicolas » CATERPILLAR BELGIUM
- PORTIER Pierre » PORTIER GPI
- PRATX Jean-Max » THALES ALENIA SPACE ETCA
- PRÉAUX Guy » LIXON
- SANTINO Jo » INDUFIN
- SCHEPENS Jean-Marie » KPN GROUP BELGIUM
- SCHLEICHER Philippe » TECHSPACE AERO
- SIMON-CURNEL Simone » ETS J. WUST
- SINÉCHAL Xavier » FABRICOM GTI
- SPITAELS Thomas » TPF
- STÉPHENNE Jean » GLAXO SMITHKLINE
- STERCKX Luc » SPE-LUMINUS
- THÖNNES Erich » CABLERIES D'EUPEN
- VAN HERPE Marc » DERKENNE COULINE
- VERDICKT Jean-Jacques » SPRL JJ VERDICKT
- VERHELST Michel » FEDUSTRIA WALLONIE / COVERFIL
- VIVIER Jean-Mary » L'ORÉAL BELGILUX
- WEICKER Jean-Christophe » Président CCI NAMUR / VOYAGES COPINE



Le staff permanent

L'UWE appuie son action sur un staff permanent basé à Wavre.

Pour nous écrire : prenom.nom@uwe.be



Administrateur Délégué :
Vincent REUTER



Présidée par Jacques PÉLERIN (Arcelormittal Liege Upstream),
l'UWEL regroupe les fédérations sectorielles et les 600 entreprises
membres de l'UWE dans
la Province de Liège.
L'UWEL s'emploie à donner
corps à des initiatives
concrètes venant des
entreprises, au sein du groupe «entreprises» du GRE
(Groupement pour le Redéploiement de l'Economie liégeoise).
Le Président est secondé dans sa tâche par le staff de l'UWE.

L'Union Wallonne des Entreprises liégeoises

Contact UWEL : c/o Jacques PÉLERIN (ArcelorMittal Liège Redéploiement)
04/224.65.34, annette.delree@arcelor.com (assistante)
www.uwe.be (rubrique «UWEL»)

Notons que l'UWEL fait entendre la voix des entreprises :

- en assumant de nombreux mandats de représentation dans différentes institutions (Université et Hautes écoles, SPI+, Interface entreprises-université, Cide-Socran, etc.);
- auprès de fédérations associées et/ou qui participent à ses travaux (Agoria, Chambres de Commerce, Febetra, FEGE, Federgon, Chambre syndicale de la construction, Liège Demain, ...).



Union Wallonne des Entreprises, asbl

Chemin du Stocquoy 3 - 1300 Wavre
Tél. 010/47.19.40 - Fax : 010/45.33.43
info@uwe.be

www.uwe.be